

Assemblée parlementaire de la Francophonie
Participation à une réunion de l'OIF à Paris (France)
Rapport de mission

A. Informations générales

- **Objectif de la mission** : participation, en tant que rapporteure de la Commission des affaires parlementaires de l'APF sur la question des lanceurs d'alerte, à la deuxième réflexion transversale des Réseaux institutionnels de la Francophonie sur l'intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle, organisée par l'OIF à Paris (France), les 16 et 17 octobre 2025.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : la francophonie et la diplomatie parlementaire.
- **Dates de la mission** : du 15 au 16 octobre 2025
- **Composition de la délégation** :
 - Parlementaire : Mme Nadia El Yousfi, députée, sénatrice, rapporteure au sein de la Commission des Affaires parlementaires de l'APF.
 - Autre(s) : 1 agent du Parlement
- **Coûts** :
 - Transport : 529,11 EUR
 - Frais sur place : 6,80 EUR
 - Total : 535,91 EUR
- **Moyens de transport** : Train
- **Compensation carbone¹** : 8 kgCO2e
- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel** : oui/non (à biffer)
 - Autorité(s) politique(s) : oui/non (à biffer)
 - Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui/non (à biffer)
 - Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui/non (à biffer)

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

B. Rapport

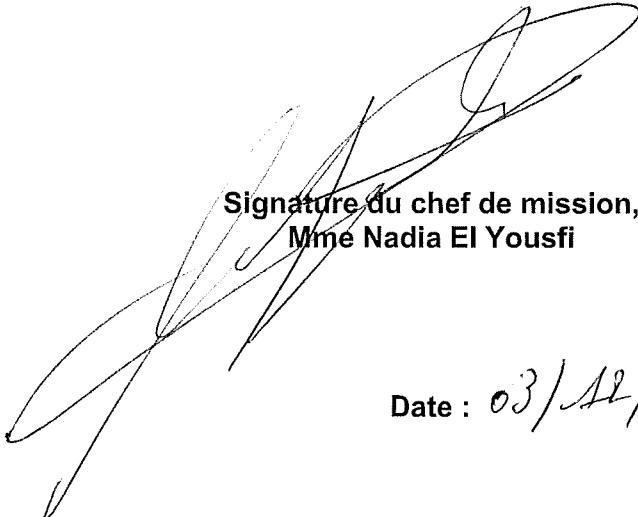
La deuxième réflexion transversale des Réseaux institutionnels de la Francophonie sur « l'intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle », organisée par l'OIF à Paris (France) les 16 et 17 octobre 2025, s'est ouverte par une session inaugurale. Retransmise en ligne, celle-ci visait à introduire l'enjeu de l'intégrité de l'information et des processus démocratiques à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle, à mieux cerner les menaces contemporaines et à identifier les défis qu'elles posent aujourd'hui aux États, aux institutions et aux sociétés de l'espace francophone. La gouvernance de l'information y a été abordée sous l'angle des risques que fait peser sur la démocratie le développement d'espaces informationnels parallèles et non régulés, où circulent librement désinformation et manipulations, alimentant la fragmentation sociale.

Les sessions thématiques qui ont suivi se sont tenues à huis clos afin de libérer la parole et de favoriser des échanges de fond. La participation de la délégation s'est limitée aux deux premières sessions.

La première session était consacrée à la protection des droits de l'Homme et de l'État de droit dans le monde numérique. Elle avait pour objectif de mettre en exergue les conséquences des évolutions technologiques sur les droits humains et sur les fondements de l'État de droit, ainsi que les moyens de les garantir et de les protéger dans un contexte de transformations rapides. Y sont intervenus successivement : moi-même ; M. Nanourou Bamba, magistrat hors hiérarchie, directeur du Centre national de documentation juridique de Côte d'Ivoire et secrétaire général du Réseau francophone de diffusion du droit ; Mme Bernadette Renaud, référendaire à la Cour constitutionnelle de Belgique et représentante de l'Association des cours constitutionnelles francophones ; Me Luciano Hounkponou, président de l'Autorité de protection des données personnelles du Bénin et représentant de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles ; M. Victor Dassi Adossou, président de la Cour suprême du Bénin et représentant de l'Association africaine des hautes juridictions francophones ; ainsi que M. Wilfried Araba, représentant de la même association.

Dans mon intervention, j'ai présenté le chantier majeur mené à l'APF sur la protection des lanceurs d'alerte, qui a abouti à l'adoption d'une résolution à Paris en juillet 2025. J'en ai explicité les éléments essentiels au regard de la protection des droits humains. J'ai ensuite articulé trois chantiers complémentaires : d'abord, la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires face à la désinformation ; ensuite, la résolution de la 50e session de l'APF sur les médias publics ; enfin, le rapport que j'ai proposé d'instruire sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les Parlements francophones.

Intitulée « Défendre la démocratie et les élections à l'ère de l'intelligence artificielle », la deuxième session postule que l'évolution rapide des technologies numériques, et notamment la démocratisation de l'IA, exerce un effet indéniable sur l'intégrité des informations reçues par les citoyens. Elle souligne que les risques de désordre informationnel en ligne s'intensifient en période électorale ou critique, au point d'influer sur la sincérité des scrutins et de saper la confiance dans les institutions démocratiques. Les interventions de Mme Ariane Mignolet, commissaire à l'éthique et à la déontologie (Québec, Canada) et représentante du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires, de M. Rémi Schenberg, déontologue de l'Assemblée nationale de France et président du même Réseau, de M. Paul Émile Boris, conseiller et membre du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire, représentant le Président du Bureau de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie, ainsi que de M. Benoît Loutrel, membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom, France), ont rappelé l'importance du lien entre l'intégrité de l'information et celle des processus démocratiques, en en détaillant à la fois les menaces et les réponses spécifiques à ces moments cruciaux de la vie démocratique.



**Signature du chef de mission,
Mme Nadia El Yousfi**

Date : 03/12/25